

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018**

Délibération
n° 2018.09.099.B

**Maintenance des
équipements de
sécurité incendie Lot
n°1 : Entretien et
maintenance des
systèmes de sécurité
incendie-avenant n°3**

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2018**

Secrétaire de séance : Roland VEAUX

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**DELIBERATION
N° 2018.09.099.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE INCENDIE LOT N°1 : ENTRETIEN ET
MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE-AVENANT N°3**

Par délibération n°65 B du 11 avril 2013, le bureau communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre GrandAngoulême, le Syndicat mixte pour l'aménagement, l'entretien et la gestion du Plan d'eau de la Grande Prairie (SMAPE), la ville d'Angoulême et son CCAS pour l'entretien et la maintenance des systèmes de sécurité incendie.

Lors de sa réunion en date du 3 octobre 2013, la Commission d'appel d'offres de la ville d'Angoulême, coordonnateur du groupement, a attribué le lot n°1 « entretien et maintenance des systèmes de sécurité incendie » à la société AITEC SAS domiciliée, Domaine de Pelus Piazza 16 D avenue de Pythagore à MERIGNAC (33700).

Pour rappel, l'avenant n°2 au marché, prenant en compte l'ajout de 2 sites, a modifié le montant du marché qui est passé de 7242,00 € HT à 8 200,00 € HT soit une augmentation de 13,50 %.

Aujourd'hui, suite au retrait du site du stand de tir angoumois, il est nécessaire de passer un avenant n°3.

Ainsi, le montant du marché est ramené de 8 200 € HT à 8 149, 00 € HT soit une augmentation de 12,52 % par rapport au montant initial du marché de 7 242,00 € HT.

Je vous propose:

D'APPROUVER l'avenant n°3 au marché pour l'entretien et la maintenance des systèmes de sécurité incendie - lot n°1 « entretien et maintenance des systèmes de sécurité incendie » ayant pour objet le retrait du site du stand de tir angoumois.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, en sa qualité de Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

04 octobre 2018

Affiché le :

04 octobre 2018



Direction des Ressources
Service commun de la commande publique
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE INCENDIE

Appel d'offres ouvert

Lot n°1 : Entretien et maintenance des systèmes de sécurité incendie

Avenant n° 3

IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par Monsieur Jean-François DAURE, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération n° 2018.07.063.B en date du 11 juillet 2018.

TITULAIRE DU MARCHE

Société AITEC

SAS

Domaine de Pelus Piazza
16D avenue de Pythagore
33700 MERIGNAC

Numéro d'identité d'entreprise : 391 734 696

Code APE : 8020Z

Immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° B 391 734 696

Représentée par Monsieur Hervé GAILLARD, directeur d'agence

IMPUTATION BUDGETAIRE

Tous budgets, toutes fonctions

DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE

Date de signature du marché : 19 janvier 2016

Date de notification du marché : 22 janvier 2016

N° du marché : 15-63

MONTANT DU MARCHE

Partie à prix unitaires selon BPU, sans engagement sur un montant minimum, ni maximum
Partie forfaitaire relative à la maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité incendie :

Montant HT : 7 242,00 €

TVA : 20 % : 1 448,40 €

Montant TTC : 8 690,40 €

AVENANTS PRECEDENTS

L'avenant n° 1 avait pour objet de transférer partiellement le marché à la NEF et les prestations effectuées sur le bâtiment.

L'avenant n° 2 avait pour objet l'ajout de sites dans l'accord-cadre, le centre sportif de Champniers et le gymnase communautaire de Dirac ce qui modifie la prestation de maintenance.

OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet le retrait du Stand de Tir Angoumois dans l'accord-cadre.

MODIFICATION DU MARCHE INITIAL

– Modification de l'article 2 – « Offre » de l'acte d'engagement

L'article 2 « Offre » rédigé initialement comme suit :

Pour la partie forfaitaire annuelle relative à la maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité incendie.

Le prix de l'offre est détaillé dans les quatre décompositions du prix global et forfaitaire pour les collectivités concernées (dont 2 DPGF pour la ville d'Angoulême) annexées au présent acte d'engagement.

GrandAngoulême	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité incendie	2 414,00 €	482,80 €	2 896,80 €

est désormais rédigé comme suit :

Pour la partie forfaitaire pour la durée du marché relative à la maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité incendie.

Le prix de l'offre est détaillé dans les quatre décompositions du prix global et forfaitaire pour les collectivités concernées (dont 2 DPGF pour la ville d'Angoulême) annexées au présent acte d'engagement.

GrandAngoulême	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité incendie	8 149,00 €	1644,00 €	9 864,00 €

Le montant annuel concernant le Stand de Tir Angoumois est de 71 € HT.

NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Montant initial du marché : 7 242,00 € HT

Montant du présent avenant : - 71,00 € HT

Nouveau montant du marché : 8 149,00 € HT

Le présent avenant fait passer le montant du marché de 7 242,00 € HT à 8 149,00 € HT ce qui représente une augmentation de 12,52 % par rapport au marché initial.

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

SIGNATURES

Fait en un seul original à _____, le
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur
P/ le Président, la Vice Présidente

Fabienne GODICHAUD